



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 21  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés :**

Hélène LORME (jusqu'à 20h28), ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,  
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

**Absent :**

Christine CABEZAS

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h58

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

### FINANCES

#### DL.17.017 - Transfert des résultats de clôture du budget annexe eau transférés au budget principal de la commune au budget annexe de l'eau de la communauté urbaine Orléans-Métropole

**Le Maire expose :**

Par arrêté du 21 décembre 2016, Monsieur le Préfet du Loiret a modifié les statuts de la communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire et étendue les compétences en y incluant notamment la compétence eau. Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2016, la communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire est transformée en communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et nommée Orléans Métropole.

S'agissant d'un service public industriel et commercial (SPIC), il apparaît cohérent que les résultats budgétaires de l'exercice précédent, excédents ou déficits, qui sont la résultante de l'activité exercée soient transférés à Orléans Métropole afin d'assurer une gestion dans la continuité conformément aux articles L.2224-1 et L.2224-2 du CGCT.

Après présentation en commission « Finances Ressources Humaines » du 13 mars 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- De transférer à Orléans Métropole :
  - l'excédent d'exploitation (938 337,43 €) par un mandat au 678 du budget principal
  - le solde positif de la section d'investissement (142 180,83 €) par un mandat au 1068 du budget principal,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017 du budget principal de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 13 avril 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 24 avril 2017  
et publication ou notification le : 25 avril 2017.



Le Maire  
Christian DUMAS.



**Acte à classer**

DL-17-017

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2017-04-24T17-21-50.00 ( MI205648348 )

**Identifiant unique de l'acte :**

045-214501694-20170424-DL-17-017-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** Transfert des résultats de clôture du budget annexe eau transférés au budget principal de la commune de la commune de la communauté urbaine d'Orléans Métropole

**Date de décision :** 24/04/2017**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

**Acte :** [DL.17.017-FIN-transfert resultats de cloture du budget eau transferes au budget principale ville au budget annexe eau de la cu orleans metropole.PDF](#)

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 24/04/17 à 17:21

Par RICHARD Aurélie**Transmis**

Date 24/04/17 à 17:21

Par RICHARD Aurélie**Accusé de réception**

Date 24/04/17 à 17:26